

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (UniD)

PROCÈS-VERBAL DÉCISIONNEL
DE LA SÉANCE DU MARDI 18 FÉVRIER 2020
SALLE REZ, BÂTIMENT DU RECTORAT,
FBG DE L'HÔPITAL 41, 2000 NEUCHÂTEL

Présidence :

GRETHER Jean-Marie Rectorat Vice-recteur finances et accréditation

Membres présents :

AEBI Alexandre	FS	Représentant du corps intermédiaire
BEZENCON Valéry	FSE	Représentant du corps professoral
BUTON Lori	FS	Représentant des associations universitaires
FASEL LAUZON Virginie	DC	Coordinatrice UniD
JEANNERET Nastasia	FLSH	Assistante-étudiante UniD
KOHLER Roxane	DC	Coordinatrice UniD
NEIER Michel	DC	Coordinateur des bâtiments
PORTINHA SARAIVA Andreia	FLSH	Représentante des associations universitaires
REBETEZ Martine	FLSH	Représentante du corps professoral
RAIMONDI Alessandra	FD	Représentante de l'ACINE
WÜTHRICH Morgane	DC	Cheffe du Bureau de l'égalité

Excusé-e-s :

DISTEFANO Giovanni	FD	Représentant du corps professoral
MILLER Stephen	FS	Représentant du corps professoral
VUILLEMIN Nathalie	FLSH	Représentant du corps professoral

LAUBSCHER Marilou Rectorat Secrétariat et rédactrice du PV
(relecture par Mme Fasel)

1. Calendrier

Contexte : Jusqu'à ce jour, deux séances de la commission UniD se sont tenues au semestre de printemps et une seule en automne, consacrée uniquement aux auditions des candidat-e-s pour le Prix développement durable.

Décision : une séance en début de chaque semestre sera agendée. En cas de nouveaux projets et/ou idées, des groupes de travail (GT) pourront être créés pour avancer dans lesdits travaux. Si besoin est, il sera toujours envisageable de convoquer une séance extraordinaire à la fin du semestre de printemps ou consulter les membres de la commission UniD par courriel.

2. Suppléance

Contexte : Le règlement précise qu'il doit y avoir au moins deux étudiantes et étudiants. En revanche, il ne mentionne pas la possibilité de suppléantes et suppléants. Cela permettra ainsi de garantir qu'il y ait au moins deux étudiantes ou étudiants par séance et d'éviter les suppléances.

Décision : avoir deux membres du corps professoral par faculté, quatre étudiantes et étudiants, quatre membres du corps intermédiaire. Cela permettra de garantir la présence à chaque séance d'au moins 1 membre du corps professoral par faculté, 2 étudiantes ou étudiants, 2 membres du corps intermédiaire, en évitant les suppléances.

3. Rapport d'activités

Décision : Le rapport est adopté à l'unanimité et sera publié sur le site du développement durable de l'UniNE. Concernant la suite des Green Fridays, M. Aebi va contacter des professeur-e-s pour la mise en œuvre de quelque chose de similaire. Ce point sera repris en séance de septembre prochain.

4. Prélèvement d'une contribution obligatoire sur les vols

Décision : JMG va prendre des informations auprès du FNS pour en savoir plus sur ce qui relève selon le FNS de la compensation CO₂, en vue d'adapter le règlement pour que le prélèvement puisse aussi se faire sur les CA Fonds de tiers.

Neuchâtel, février 2020